

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Châteaubriant
Commune de Notre-Dame-des-Landes

Extrait du registre des délibérations
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 19 janvier, à vingt heures, le conseil municipal de NOTRE-DAME-DES-LANDES, convoqué le 11 janvier 2016 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul NAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers représentés : 1

Etaient présents : Isabelle DUGAST, Clément FLANDRIN, Marie-Odile FOUCHER, Myrtille GOUPIL, Sophie HERAULT, Isabelle KHALDI-PROVOST, Dany LECOQ, Patrick MAILLARD, Pierrick MARAIS, Nathalie MARAIS-CHARTIER, Jean-Paul NAUD, Philippe OLIVIER, Laurent PAPIN, Pascal PETIT, Bruno SIEBENHUNER, Yannick TOULOUX

Absents : M. Gaëtan BRARD, Aline LE BODIC,

Excusée : Mme Caroline LECLERC

Pouvoir : Mme Caroline LECLERC donne pouvoir à M. Dany LECOQ pour la représenter.

Secrétaire : Sophie HERAULT

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2015.

Aucune observation n'étant apportée par l'Assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Ordre du jour :

- Motion de soutien aux habitants historiques menacés d'expulsion dans le cadre du projet d'aéroport
- Affaires diverses

Motion de soutien aux habitants "historiques"
vivant sur le site du projet d'aéroport et menacés d'expulsion

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de motion :

La société « Aéroport du Grand Ouest » (A.G.O.) a assigné le 10 décembre 2015 onze familles et quatre exploitants agricoles de Notre-Dame-des-Landes, habitants « historiques » de notre commune et vivant sur le site du projet d'aéroport depuis des générations pour certaines familles. Cette audience ne s'est finalement pas tenue, l'Etat considérant sans doute que la tenue d'une telle audience pouvait s'avérer indécente en pleine COP 21 et entre les deux tours des élections régionales !

Une nouvelle assignation a été délivrée le 30 décembre 2015 par A.G.O. qui réclame au Tribunal de Grande Instance de Nantes l'expulsion immédiate des habitants « historiques » avec des astreintes de 200 à 1.000 € par jour de retard et la mise sous séquestre des matériels et du bétail. Une nouvelle audience était prévue le 13 janvier 2016 dont le délibéré est fixé le 25 janvier 2016.

Dans le même temps, des naturalistes ont récemment déposé à la Préfecture et au Ministère de l'Ecologie des relevés concernant cinq nouvelles espèces protégées découvertes sur le site de la zone aéroportuaire, qui s'ajoutent aux nombreuses espèces protégées déjà répertoriées :

- *Trois plantes (la sibthorpie d'Europe, la pulicaire commune et la cicendie naine),*
- *Un amphibien : le triton de Blasius,*
- *Et un mammifère : le crossope aquatique.*

En leur qualité d'espèces protégées, elles bénéficient de mesures de protection alors qu'elles n'ont pas été prises en compte dans les dossiers réglementaires.

Ces nouvelles découvertes obligent à rouvrir les procédures et à réévaluer le projet. Elles obligent à mener de nouvelles études sur le terrain, à constituer un nouveau dossier et à recueillir un nouvel avis du Conseil National de la Protection de la Nature (C.N.P.N.) avant que le Préfet de la Région Pays de la Loire et Préfet de Loire-Atlantique ne puisse éventuellement prendre de nouveaux arrêtés autorisant une dérogation pour leur destruction.

Enfin, l'Etat envisage une reprise des travaux au mépris des accords politiques proposés par Monsieur François HOLLANDE, alors candidat aux élections présidentielles de 2012. Il s'était engagé à geler les expulsions tant que les recours déposés contre le projet n'avaient été épuisés. Sur un plan strictement juridique, un recours n'est épuisé que lorsque les procédures d'appel sont terminées. Or, à ce jour, des recours sont toujours pendants devant la cour administrative d'appel territorialement compétente.

Les élus de Notre-Dame-des-Landes trouvent particulièrement choquant d'assigner, en vue de leur expulsion, des familles « historiques » vivant sur le site, parfois depuis plusieurs générations, et en tout état de cause bien avant la déclaration d'utilité publique de février 2008, alors même que des occupants illégaux ne sont pas inquiétés et ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire !

Un débat est ouvert au sein de l'assemblée.

Mme Myrtille GOUPIL aurait souhaité que ce sujet fasse l'objet d'un conseil municipal à huit clos afin que les élus s'approprient l'historique du dossier avant de prendre position sur la motion présentée.

M. le Maire souligne que l'actualité a imposé la date de cette séance et qu'il n'a pas été possible de proposer une autre réunion pour débattre de ce dossier. Il précise qu'il veillera à satisfaire cette demande lorsqu'un dossier délicat sera porté en séance du conseil municipal.

Mme Myrtille GOUPIL demande que le vote soit effectué à bulletin secret.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Huit élus sont favorables à un vote à bulletin secret

DECISIONS

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE, les élus de Notre-Dame-des-Landes, après en avoir délibéré, procède au vote :

1^{ère} décision

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins : 17

Oui : 11 voix

NON : 4 voix

Bulletins blancs : 2

Les élus de Notre-Dame-des-Landes

- **DEMANDENT à l'Etat de surseoir à toute expulsion des habitants « historiques »** de la commune vivants sur le site du projet d'aéroport, tant que les recours déposés contre le projet n'auront pas été épuisés et tant qu'une procédure d'appel sera pendante devant une juridiction judiciaire.

2^{ème} décision

Nombre de votants : 17

Nombre de bulletins : 17

Oui : 15 voix

NON : 1 voix

Bulletin blanc : 1

Les élus de Notre-Dame-des-Landes

- **DEMANDENT à l'Etat, avant tout commencement de travaux, de rouvrir les procédures obligatoires à la reconnaissance des espèces protégées** ci-dessus énumérées, de mener les nouvelles études et de constituer un nouveau dossier dans le respect des dispositions actuelles de la loi et de recueillir l'avis du C.N.P.N.

Affaires diverses

Etudes avec le CAUE

Un accompagnement spécifique sera réalisé par le CAUE DE Loire-Atlantique pour l'aménagement de l'îlot Beausoleil et la sécurisation des déplacements des enfants dans le centre bourg.

Les élus des commissions urbanisme et voirie décident de travailler de manière collégiale sur ces dossiers.

Une première réunion est déjà prévue le mercredi 18 février 2016 à 10h bungalow c.

Comité de pilotage pour l'extension de l'école

La programmation d'une réunion le mercredi 27 janvier 2016 en matinée, ne satisfaisant pas la majorité des membres de la commission, une nouvelle date sera proposée un mercredi après-midi.

Le remplacement de deux élus démissionnaires membres de ce comité de pilotage est à réaliser lors du conseil municipal du 26 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h05.
 Le prochain conseil municipal est fixé le mardi 26 janvier 2016 à 20h30.

Gaëtan BRARD	Isabelle DUGAST	Clément FLANDRIN	Marie-Odile FOUCHER
Myrtille GOUPIL	Sophie HERAULT	Isabelle KHALDI-PROVOST	Aline LE BODIC
Caroline LECLERC	Dany LECOQ	Patrick MAILLARD	Nathalie MARAIS- CHARTIER
Pierrick MARAIS	Jean-Paul NAUD	Philippe OLIVIER	Laurent PAPIN
Pascal PETIT	Bruno SIEBENHUNER	Yannick TOULOUX	